



Syndicat Intercommunal
d'Eau Potable de l'Est Lyonnais

Associant les Communes de :
GENAS - JONS - PUSIGNAN - ST-BONNET-DE-MURE
ST-LAURENT-DE-MURE - ST-PIERRE-DE-CHANDIEU - TOUSSIEU

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 18 mars 2024

Le 18 mars 2024 à 18h30, le comité du SIEPEL s'est réuni dans la salle du Conseil, mairie de St Pierre de Chandieu, à St Pierre de Chandieu, sur convocation adressée le 12 mars 2024.

Membres présents avec voix délibérative : Hervé CHAMPEAU, Laurence JURKIEWIEZ, Jean-Marc JOVET (pouvoir de Jean-Paul DEMEREAU), Martine GAUTHERON, Raphaël IBANEZ, Robert LEROY, Claude HUMBERT, Florian MERCIER (pouvoir de Isabelle LE GREN).

Membres absents avec voix délibérative : Isabelle LE GREN, Jean-Paul DEMEREAU.

Membres présents sans voix délibérative : Olivier MECHERI, Fernando MARTINS.

<u>Nombre de délégués titulaires</u> :	14	<u>Nombre de délégués suppléants</u> :	14
Nombre de présents :	8	Nombre de présents :	2
Nombre de votants :	10	Nombre de votants :	0

Monsieur Florian MERCIER est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Monsieur le président, Raphaël IBANEZ, ouvre la séance et certifie que la convocation du comité a été faite le 12 mars 2024.

Adoption du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération 24-2 -1 - Adoption du compte administratif 2023

Monsieur le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Jean-Marc JOVET, doyen, préside la séance. Laurence JURKIEWIEZ, deuxième vice-présidente, présente les résultats du Compte administratif 2023.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du syndicat de l'exercice 2023.

Les éléments détaillés dans les documents réglementaires peuvent être synthétisés comme suit :

I - Section de fonctionnement	
Recettes 2023	783 333,75 €
Dépenses 2023	417 172,02 €
Résultat propre de 2023	366 161,73 €
Excédent 2022	379 913,67 €
Déficit 2022	/
Excédent cumulé 2023	746 075,40 €
Déficit cumulé 2023	/

II - Section d'investissement	
Recettes 2023	804 398,01 €
Dépenses 2023	695 409,59 €
Résultat propre de 2023	108 988,42 €
Excédent 2022	1 312 163,27 €
Déficit 2022	/
Excédent cumulé 2023	1 421 151,69 €
Déficit cumulé 2023	/

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 746 075,40 €
La section d'investissement présente un excédent cumulé de 1 421 151,69 €

Le compte administratif 2023 est soumis au vote du comité. Après en avoir discuté et délibéré, le comité, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2023.

Délibération 24-2-2 – Compte de gestion 2023

Monsieur GAUCHER, Trésorier du syndicat, a établi le compte de gestion 2023.

Après reprise des résultats des exercices antérieurs, le compte de gestion se présente ainsi :

	Réalisations 2023 (mandats et titres) Solde d'exécution	Report de l'exercice 2022	Résultat cumulé
FONCTIONNEMENT	366 161,73 €	379 913,67 €	746 075,40 €
INVESTISSEMENT	108 988,42 €	1 312 163,27 €	1 421 151,69 €
TOTAL =	475 150,15 €	1 692 076,94 €	2 167 227,09 €

Ce compte de gestion est conforme au compte administratif du SIEPEL voté lors de ce même comité syndical, il est soumis à l'approbation de l'assemblée. Le comité, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2023.

Délibération 24-2-3 – Affectation du résultat 2023

Il appartient au comité de décider de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

Aux vues des résultats de l'année 2023 et des projets 2024, il est proposé de ne pas affecter une partie du résultat excédentaire de fonctionnement de l'année à la section Investissement.

Ainsi, il est proposé que le résultat de clôture de la section Fonctionnement soit porté au compte 002 du Budget Primitif 2024 pour 746 075,40€.

Après en avoir discuté et délibéré le comité, à l'unanimité, DIT que le résultat de clôture de la section Fonctionnement sera porté au compte 002 du Budget Primitif 2024 pour 746 075,40 €.

Délibération 24-2-4 – Budget primitif de l'exercice 2024

Le projet de budget, établi conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la réunion du 31 janvier 2024, est soumis à l'assemblée.

Le budget proposé s'équilibre, en dépenses et recettes,

- Section de fonctionnement à hauteur de 1 392 575,40 €
- Section d'investissement à hauteur de 2 858 376,69 €

Les recettes sont constituées du reversement par Veolia de la taxe prélevée à raison de 0.277 €/m³ sur les abonnés des communes membres et de 0.38 €/m³ sur les clients hors syndicat (délibérations n° 23-5-1 et n° 23-5-2 du 6 décembre 2023).

Endettement : Montant des annuités portées au budget 2024 : 134 274,19 €.

Le Président fait une présentation des travaux inscrits au budget 2024.

Il est demandé au comité de voter, par chapitre, le budget prévisionnel 2024 proposé et d'autoriser les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des comptes en fonction des besoins.

Après en avoir discuté et délibéré, le comité, à l'unanimité, VOTE, par chapitre, le budget prévisionnel 2024 proposé, AUTORISE les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des comptes en fonction des besoins, CHARGE Monsieur le Président de mettre ce budget en application.

Délibération 24-2-5 – Attribution du marché de travaux « renouvellement des installations électromécaniques et augmentation de la capacité de la station de reprise de Balan »

Dans le cadre du schéma directeur du SIEPEL, le Cabinet MERLIN a obtenu le marché de maîtrise d'œuvre pour faire la consultation et l'analyse des offres du marché de travaux « renouvellement des installations électromécaniques et augmentation de la capacité de la station de reprise de Balan ».

Après analyse multi-critères décrite dans le marché de travaux, le Président propose au Comité, sur les préconisations du cabinet MERLIN, d'émettre un avis favorable à l'attribution du marché :

- Au groupement conjoint EIFFAGE / RTS / DRA / BTP CHARVET pour 2 071 478,00 € HT

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le comité donne pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Président précise que trois groupements ont fait des offres, tous avec des pompes identiques. Le groupement retenu sont des entreprises très spécialisées pour ce type de travaux.

Pour mémoire, sur ces travaux, le SIEPEL a fait la demande d'un Certificat d'Economie d'Energie de l'ordre de 200 k€ environ, par le biais de l'entreprise ALPHACEE, qui va s'occuper des démarches administratives.

Le prochain Conseil se tiendra le 19 juin 2024 à 18h30 au pavillon Saint Pierre dans le parc de Rajat. La séance est levée à 18h56.